

Paris, le 15 janvier 2016

Destinataires :

- **Membres des conseils APF de département**
- **Membres des conseils APF de région**

Pour information :

- *Directeurs des délégations départementales*
- *Directeurs de structures et services*
- *Directeurs régionaux et leur équipe*
- *Membres du conseil d'administration*
- *Direction générale*

Chers amis,

Vous avez sans doute été informés de la rédaction d'un manifeste diffusé par communiqué et dossier de presse. Cette diffusion aux médias et sur les réseaux sociaux fait suite à la décision du conseil d'administration prise le 12 décembre 2015 d'exclure Odile MAURIN de sa qualité d'adhérente de l'APF.

C'est après plusieurs mois de dialogue avec cette dernière que le conseil d'administration a été contraint de prendre cette décision, à l'unanimité et dans le respect des principes du droit de la défense.

Le conseil d'administration est très à l'écoute des adhérents et des élus et contrairement à ce qui a été écrit, il n'est nullement dans notre intention d'engager des procédures d'exclusion auprès de tous ceux qui seraient en désaccord avec les orientations nationales de l'association.

La très large diffusion de ce manifeste à la presse vise avant tout à mettre en difficulté l'association. Sur le fond et en grande partie, il n'est pourtant qu'une simple compilation d'idées et /ou de travaux déjà engagés par le conseil d'administration, notamment suite au rapport UNEDE, et présentés à l'Assemblée Générale d'Amiens dès 2014 avec une orientation adoptée à 66 %.

Cette orientation a donné lieu à la création de plusieurs groupes de travail qui se sont réunis en 2015, incluant une majorité d'élus locaux pour participer activement à la mise en œuvre des évolutions proposées. A noter que nous avons invité Odile MAURIN à participer à l'un de ces groupes et qu'elle s'en est retirée, considérant que cela n'allait pas assez vite !

.../...

Ce travail, dont les toutes premières dispositions sont effectives, se poursuit et aboutira à des changements importants et tangibles au cours de l'année 2016. J'ai déjà eu l'occasion de vous en faire largement part dans mon courrier du 16 décembre 2015.

S'agissant de la demande de modification des statuts, le conseil d'administration avait déjà pris cette décision il y a près d'un an et donc bien avant la rédaction du manifeste. Les élus et les adhérents seront appelés à y contribuer dès le printemps prochain. Laisser croire qu'une telle modification pourrait être réalisée en urgence et être d'application immédiate témoigne soit d'une méconnaissance du processus juridique contraignant du fait de notre reconnaissance d'utilité publique (instruction et accord du ministère de l'Intérieur avec des délais incompressibles), soit de la démagogie.

L'appel à la dissociation de l'activité militante et de la gestion des établissements et services médico-sociaux, est, quant à lui, en profonde opposition avec le projet associatif adopté par notre congrès de Bordeaux en 2011. Cet appel constitue, là encore, une atteinte portée à l'unité de l'association puisqu'il promeut son morcellement et son affaiblissement.

Enfin, concernant la publication récente d'une pétition en ligne de soutien à Odile MAURIN, il s'agit d'une étape supplémentaire franchie et qui vise à ternir publiquement l'image de l'APF. Cela témoigne aussi, hélas, d'une vision qui fait prévaloir les intérêts personnels sur le collectif.

Au regard de nos mobilisations récentes sur l'accessibilité, - l'APF est à l'initiative de la création du collectif pour une France accessible qui rassemble une trentaine d'associations-, les MDPH, la compensation, l'AAH..., qui peut croire que notre association n'est pas pleinement militante ?

Au regard de nos engagements militants et du débat permanent qui irrigue notre association, comment nier que nous souhaitons tous ensemble avancer pour une véritable co-construction de nos orientations sur des bases réellement démocratiques et participatives ?

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de concentrer nos énergies sur nos actions militantes et le développement de notre vie associative.

Ne nous laissons pas envahir par ceux qui voudraient se servir de notre association et de la vitrine qu'elle peut offrir au profit de leurs seules idées et façon de faire.

L'APF est plurielle avec des modalités d'actions très diverses. Nous sommes nombreux à travailler ensemble dans un engagement très participatif. Piloter à tous les niveaux une association aussi importante que la nôtre n'est pas si simple ! Nous sommes fiers d'appartenir à cette belle et grande association, reconnue de tous. Affirmons-le ! Communiquons cette fierté et notre volonté d'agir, avec une force militante, unie et solidaire. Expliquons à nos adhérents et bénévoles l'action que nous conduisons ensemble, même si les défis économiques, sociaux et politiques sont difficiles à relever.

Je sais pouvoir compter sur vous en ce début d'année.

Nous allons concrétiser en 2016 nos différents chantiers associatifs engagés depuis deux ans. Déjà, près de 600 adhérents ont répondu en quelques jours à notre questionnaire qui servira de base aux débats de notre Assemblée générale de Clermont-Ferrand.

Amicalement,

Pour le conseil d'administration,



Alain ROCHON